

# APRES IL SERA TROP TARD...



## 📉 Toujours plus, avec encore moins, sans reconnaissance...

### IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2025 ?

Le PLF prévoit une économie de 60 Md€. Pour France Travail (FT), ce projet cumule à la fois des réductions de postes à hauteur de 500 ETPT (48 647 ETPT en 2025 contre 49 147 ETPT en 2024) et une réduction du financement par le budget d'Etat à hauteur de près de 600 M€.

Pour rappel, les opérateurs de l'État font l'objet d'un article de la Loi de Finances annuelle et une partie des emplois qu'ils rémunèrent sont soumis à une autorisation de vote de la part du Parlement : il s'agit des emplois dits « sous plafond » législatif. Les plafonds d'emplois sont LIMITATIFS et sont exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Les agents travaillant à temps complet du 1er janvier au 31 décembre comptent pour 1 ETPT. Les agents travaillant à temps complet mais sur une période dans l'année comptent pour 1 X la durée de leur présence réelle sur l'année civile (ex : Présence à partir de juillet sur l'année = 0,5 ETPT). Enfin, les agents travaillant à temps partiel comptent pour 1 X la durée de leur temps de travail effectif X la durée de leur présence réelle sur l'année (ex : Un agent à temps partiel à 50% représente 0,5 ETPT). Par conséquent, les 500 ETPT peuvent représenter 600 à 700 postes en moins !

En d'autres termes, les départs de 600 à 700 agents ne seront pas remplacés et cela impactera directement votre quotidien s'il faut absorber les portefeuilles et compenser les activités (activités contraintes, etc.) de tous les collègues partis. La planification des activités sera un véritable casse-tête chinois pour les managers !

### LA CHARGE DE TRAVAIL VA SENSIBLEMENT AUGMENTER ?

La charge de travail sera décuplée avec les exigences de la Loi Plein emploi qui s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

#### ELARGISSEMENT DES PUBLICS INSCRITS A FRANCE TRAVAIL

La loi Plein emploi rend systématique au 1<sup>er</sup> janvier 2025 l'inscription de l'ensemble des BRSA et de leurs CONJOINTS, les personnes sollicitant un accompagnement de Cap emploi, les CEJ/ PACEA suivis par les missions locales et non-inscrits jusqu'ici à France Travail : + 1 470 000 personnes !

Auxquels s'ajoutent la recherche et la mobilisation des personnes « invisibles » jusqu'ici pour permettre aux non-inscrits d'accéder à l'offre de service du réseau pour l'emploi...

Concrètement, cela se traduit par :

- L'apparition de la notion d'inscription automatique : des DE inscrits malgré eux, ayant des problématiques sociales plus complexes, à informer et à rassurer
- Un nouveau processus d'inscription que vous devrez vous approprier pour comprendre le canal par lequel l'utilisateur a été inscrit
- Une augmentation des volumes de publics inscrits pouvant solliciter les agences ou nécessiter des traitements supplémentaires pour finaliser l'inscription
- Des catégories de DE supplémentaires (catégories 9 : parcours social et 10 BRSA en attente de signature du contrat d'engagement (10.1 : BRSA en flux/10.2 BRSA en reprise de stock) - Décret à paraître !
- Une actualisation spécifique à chaque public (3 modalités : Publics non-soumis à la procédure d'actualisation actuelle, publics soumis à l'actualisation hybride – en cours de cadrage, la procédure d'actualisation actuelle). Avec les nouvelles procédures d'actualisation, des listes de DE seront envoyées par les Missions Locales et seront réceptionnées par France Travail pour réinterroger l'inscription sur la liste des DE

**Des flux plus importants dont les volumétries ne sont même pas connues, de la complexité et des traitements supplémentaires avec moins d'effectif sans formation préalable mais de simples kit, guides ou du e-learning !**

#### UNE REFORME DU PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI SANS OUTILS ADAPTES !

Disparition de l'ESI mais arrivée de l'entretien téléphonique court d'orientation pour toutes les inscriptions sur la base d'un questionnaire dans MAP pour définir la modalité de suivi et d'accompagnement et l'organisme référent (saisie des données et des conclusions d'entretien dans MAP), suivi du diagnostic global donnant lieu à la signature d'un contrat d'engagement et à un suivi de l'intensité hebdomadaire de 15H00.

**Un casse-tête à planifier, organiser et à mettre en œuvre au regard des délais très insuffisants pour le faire, tout cela sans formation préalable !**

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Faute de moyens suffisants, beaucoup d'expérimentations et de projets sont l'opportunité de développer des outils sur la base de l'Intelligence Artificielle qui supplée l'action du conseiller : Chat FT, MATCH FT, etc.

Tout cela conduit à des pseudos gains de productivité évalués à hauteur de 2900 ETP validés par le Conseil d'Administration FT, ce sont donc des postes de conseillers en moins !!!!

## EXTERNALISATION

L'absence de renfort à hauteur des besoins de France Travail pour concrétiser les transformations inhérentes à la Loi Plein emploi aboutit directement à l'externalisation d'activités pour pallier l'insuffisance capacitaire interne. L'externalisation consiste à confier à des opérateurs privés des pans d'activité de notre institution.

Il s'agit en fait de délester France Travail de publics ayant un projet défini et réaliste pouvant revenir à l'emploi de manière autonome (ex : prestation Agil'cadres). Des millions d'euros versés à des opérateurs privés de placement (c'est bien cher payé pour des personnes qui n'ont que très peu de besoins) qui se traduisent là encore par des ETP soient disant dégagés grâce à cette externalisation (ex : estimation de 300 à 400 ETP dégagés avec Agil'cadres) !

**L'Etat affiche des ambitions sans tenir compte des capacités de France Travail. Pire, il réduit la voilure par la réduction de postes à hauteur de 500 ETPT.**

## UN POUVOIR D'ACHAT EN BERNE, UNE AUGMENTATION SALARIALE AU POINT MORT

### DES PERSONNELS SOUS TENSION, SURSOLLICITE POUR CONCRETISER LES TRANSFORMATIONS SANS AUCUNE RECONNAISSANCE...

Alors que plus que jamais, tous les agents font des efforts considérables pour mener de front les activités classiques de France Travail mais également pour mettre en place les différentes transformations et tester tous les projets à déployer sans moyens ou effectifs supplémentaires, les tutelles n'ont toujours pas accepté d'augmenter les salaires à France Travail.

Les négociations nationales pour une augmentation générale des salaires sont à l'arrêt depuis des mois, la DG n'ayant pas reçu l'autorisation des tutelles pour mettre en place une mesure d'augmentation générale des salaires permettant à la fois de préserver le pouvoir d'achat des agents mais également de garantir la compétitivité de nos emplois.

De plus en plus de collègues ne parviennent pas à accéder au logement sur certains territoires et le dispositif Action Logement reste impuissant face à ces situations.

Le DG avait obtenu un engagement du précédent gouvernement pour une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et la dissolution de l'assemblée nationale a rebattu les cartes.

**Plus d'investissement, plus d'efforts, sans revalorisation des salaires dans un contexte inflationniste est inacceptable !**

### ON VOUS DIT QUE...

Faire grève le 5 décembre 2024 ne servira à rien car le projet de Loi de finances 2025 passera avec le 49.3 et que les parlementaires n'auront pas leur mot à dire. La grève sera plus efficace en janvier 2025.

Le combat sur les moyens et les effectifs est central et la mobilisation du personnel permettra de faire entendre à nos tutelles et au gouvernement :

- qu'il n'est pas possible de se payer sur la bête FT sans dommages collatéraux.
- que les ambitions doivent être réajustées faute de moyens et d'effectifs suffisants pour les mener
- qu'il faut remettre à l'ordre du jour l'augmentation générale des salaires à FT !

Non, il n'est pas inutile de se mobiliser dès le **5 DECEMBRE 2024** et ne pas le faire, c'est donner un blanc-seing à nos tutelles et au gouvernement pour dépecer la bête et la déplumer jusqu'à la dernière plume !

**L'HEURE EST A LA MOBILISATION POUR NOS EMPLOIS, NOS SALAIRES, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL DE DEMAIN  
TOUS EN GREVE LE 5 DECEMBRE 2024 !!!!**

